



Assemblée générale

Distr. générale
6 février 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 160 a) de l'ordre du jour

**Financement des forces des Nations Unies chargées du
maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations
Unies chargée d'observer le désengagement**

Budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	5
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	6
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	7
II. Ressources financières	18
A. Vue d'ensemble	18
B. Contributions non budgétisées	19
C. Taux de vacance	19
D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	20
E. Formation	21
F. Services de détection des mines et de déminage	22
III. Analyse des variations	22
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	24



V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 70/742, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	25
A.	Assemblée générale	25
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	29
Annexes		
I.	Définitions	31
II.	Organigramme	33
Carte	34

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (exercice 2017/18), dont le montant s'élève à 62 276 000 dollars.

Le budget proposé représente une augmentation de 14 561 900 dollars, soit 30,5 %, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2016/17 (47 714 100 dollars). L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par l'augmentation des dépenses au titre de l'achat de matériel de sûreté et de sécurité et des services d'aménagement et de rénovation, ainsi qu'au renforcement du déploiement des contingents, en relation avec le retour de la Force au camp Faouar, qui a débuté en novembre 2016, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2016/803).

Ce budget couvre le déploiement de quelque 1 250 militaires, 53 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 10 occupant des emplois de temporaire) et 82 agents recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2017/18 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante opérations et composante appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que, pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2015/16)	Montant alloué (2016/17)	Dépenses prévues 2017/18	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	22 235,5	22 352,2	28 766,2	6 414,0	28,7
Personnel civil	14 177,6	14 331,2	14 347,7	16,5	0,1
Dépenses opérationnelles	14 654,5	11 030,7	19 162,1	8 131,4	73,7
Montant brut	51 067,6	47 714,1	62 276,0	14 561,9	30,5
Recettes provenant des contributions du personnel	1 303,7	1 395,6	1 388,2	(7,4)	(0,5)
Montant net	49 763,9	46 318,5	60 887,8	14 569,3	31,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	51 067,6	47 714,1	62 276,0	14 561,9	30,5

Ressources humaines^a

	<i>Contingents^b</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^c</i>	<i>Emplois de temporaire^c</i>	Total
Direction exécutive et administration					
Effectif approuvé 2016/17	–	7	–	2	9
Effectif proposé 2017/18	–	8	–	2	10
Composante					
Opérations					
Effectif approuvé 2016/17	1 250	–	–	–	1 250
Effectif proposé 2017/18	1 250	–	–	–	1 250
Appui					
Effectif approuvé 2016/17	–	35	88	6	129
Effectif proposé 2017/18	–	35	82	8	131
Total					
Effectif approuvé 2016/17	1 250	42	88	8	1 388
Effectif proposé 2017/18	1 250	43	82	10	1 385
Variation nette	–	1	(6)	2	(3)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b L'effectif le plus élevé de la FNUOD est de quelque 1 250 militaires, conformément au mandat initial de la Force énoncé dans la résolution [350 \(1974\)](#) du Conseil de sécurité.

^c Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^d Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution [350 \(1974\)](#). Il a été prorogé par d'autres résolutions du Conseil, dont la dernière en date est la résolution [2330 \(2016\)](#), par laquelle il a été renouvelé jusqu'au 30 juin 2017.

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci énumèrent les réalisations et les produits par composante (composante opérations et composante appui), sur la base du mandat de la Force.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la FNUOD ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs, y compris les reclassements de postes, par rapport au budget approuvé de 2016/17 est analysée au niveau de chaque composante.

5. La Force a pour mandat de maintenir la zone de séparation et de surveiller les zones de limitation qui ont été convenues dans l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes, signé en mai 1974. La zone de séparation a une longueur d'environ 80 kilomètres du nord au sud et une largeur allant de 12,5 kilomètres le long de la crête du mont Hermon, au nord, à moins de 400 mètres le long de la frontière jordano-syrienne.

6. La FNUOD conservera ses fonctions de quartier général temporaire au Yaafour et à Mazzé, dans la région de Damas, et sa base d'opérations dans les camps Ziouani et Faouar. Elle conservera également ses neuf positions militaires situées dans la zone de séparation.

7. Comme suite au renouvellement de l'engagement d'Israël et de la République arabe syrienne en faveur du retour de la FNUOD dans le secteur Bravo, la Force revient progressivement au camp Faouar et aux positions temporairement évacuées dans le secteur Bravo, conformément au rapport du Secrétaire général ([S/2016/803](#)).

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

8. La FNUOD a globalement maintenu le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne, malgré l'instabilité persistante liée au conflit syrien, et continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour le maintenir et de veiller à ce qu'il soit scrupuleusement respecté conformément aux dispositions de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes.

9. Pour l'exercice 2017/18, la priorité de la Force est, comme exposé dans le rapport du Secrétaire général (S/2016/803), de rénover et réinvestir le camp Faouar. Elle mettra en œuvre des projets de transformation et de rénovation afin de garantir de bonnes conditions de logement et de travail au personnel militaire et civil qui sera déployé progressivement au camp Faouar. La FNUOD déploiera également 14 véhicules blindés de transport de troupes supplémentaires en soutien aux opérations dans le secteur Bravo. En outre, elle continuera d'exécuter le mandat qui lui a été confié et surveillera la zone de séparation et la ligne de cessez-le-feu grâce à des dispositifs électroniques d'observation longue distance. Par ailleurs, elle prévoit de renforcer la surveillance et d'améliorer la connaissance de la situation grâce à l'utilisation de capteurs périmétriques, de systèmes de détection des intrusions et de vidéosurveillance. Afin de garantir la sûreté et la sécurité de tout son personnel, la Force compte s'équiper de matériel de cryptage des communications et de suivi des véhicules et du personnel fonctionnant avec le système de positionnement universel.

10. La Force conservera et renforcera ses positions militaires, au nombre de cinq sur le mont Hermon, ainsi que la position 80 située dans le sud de la zone de séparation et la position 22 située dans le secteur alpha. La FNUOD envisage également de réoccuper deux positions temporairement évacuées dans le secteur Bravo (les positions 71 et 72), totalisant alors neuf positions. La base d'opérations de la Force demeurera au camp Ziouani, dans le secteur alpha, les fonctions du quartier général au Yaafour et son service administratif à Mazzé.

11. La Force continuera d'appuyer les cinq postes d'observation fixes et quatre postes temporaires du Groupe d'observateurs au Golan situés à l'ouest du secteur alpha.

12. Au cours de l'exercice 2017/18, la FNUOD conduira ses opérations à partir des positions mentionnées ci-dessus et continuera de fonder sa stratégie de recrutement sur son retour au camp Faouar. Dans cette perspective, il est proposé de créer un poste de commandant adjoint de la force et de renforcer la Section de la sécurité avec deux emplois de temporaires recrutés sur le plan international.

13. La Force continuera d'automatiser et de réorganiser ses différentes fonctions et de rationaliser ses procédures grâce au système Umoja, tout en continuant d'appliquer les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

14. Les principaux facteurs extérieurs qui pourraient faire obstacle à l'exécution du budget proposé sont la situation actuelle en matière de sécurité dans la zone d'opérations de la Force.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

15. La FNUOD continuera de coopérer étroitement avec les autres missions déployées dans la région et de bénéficier de l'appui de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour ce qui est des services informatiques et des services de communication, des positions militaires et du transport de biens et de personnel via le Liban.

16. Elle poursuivra également sa coopération avec l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) en communiquant avec le bureau de liaison de ce dernier à Damas et en gardant sous son contrôle opérationnel les

observateurs militaires de l'Organisme intégrés à son groupe d'observateurs au Golan.

17. Elle tiendra en outre des réunions périodiques avec l'ONUST, la FINUL et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre afin d'assurer la coordination concernant les problèmes émergents au niveau régional. La FNUOD continuera d'appuyer les activités du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie à Damas.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

18. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

19. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la mission. L'effectif proposé est indiqué au tableau 1.

Tableau 1

Ressources humaines : Bureau du commandant de la force et Chef de la mission

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile			
Bureau du commandant de la Force, Chef de la mission								
Postes approuvés 2016/17	1	–	1	2	1	5	–	5
Postes proposés 2017/18	1	1	1	2	1	5	–	6
Variation nette	–	1	–	–	–	–	–	1
Emplois de temporaire approuvés 2016/17 ^a	–	–	2	–	–	2	–	2
Emplois de temporaire approuvés 2017/18 ^a	–	–	2	–	–	2	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Total								
Effectif approuvé 2016/17	1	–	3	2	1	7	–	7
Effectif proposé 2017/18	1	1	3	2	1	7	–	8
Variation nette	–	1	–	–	–	–	–	1

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste

Tableau 2

Ressources humaines : Bureau du commandant de la force et Chef de mission

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Emplois de temporaire	+1	D-1	Commandant adjoint de la force	Création	
Variation nette	+1				

20. Il est proposé de créer un poste de commandant adjoint de la force (D-1), comme indiqué dans le tableau 2. La Force réintégrant le secteur Bravo, et compte tenu de la situation actuelle en matière de sécurité dans sa zone d'opérations, il est proposé de créer ce poste dont le titulaire sera chargé de superviser et d'orienter les activités militaires de la Force, ses activités en matière de planification, ainsi que sa participation au processus politique afin de faciliter le dialogue entre les parties à l'Accord sur le dégel, la circulation entre les secteurs alpha et bravo étant impossible. La proposition de création d'un poste de classe D-1 est conforme à la politique sur l'autorité, le commandement et le contrôle des Nations Unies, la nature militaire de cette fonction exigeant un officier expérimenté et qualifié qui puisse assumer les responsabilités d'officier traitant en tant que de besoin.

Composante 1 : opérations

21. La Force continuera de veiller au respect du cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne et de s'assurer que les forces militaires d'aucune des parties ne pénètrent dans la zone de séparation. Elle continuera d'entretenir le dialogue entre les parties à l'Accord afin de contribuer au maintien du cessez-le-feu et d'empêcher que les tensions ne s'exacerbent de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu. Les conditions de sécurité sur le terrain n'ont pas permis à la Force de réintégrer totalement ses positions militaires dans le secteur alpha. Cependant, comme suite au renouvellement de l'engagement d'Israël et de la République arabe syrienne en faveur du retour de la FNUOD dans le secteur Bravo, celle-ci revient de manière progressive au camp Faouar, aux positions 71 et 72, dans le secteur Bravo, et aux positions temporairement évacuées dans le nord de la zone de séparation. Le retour de la Force aux positions temporairement évacuées dans le secteur Bravo a pour objectif de rétablir une configuration temporaire qui lui permettra d'exécuter son mandat efficacement. À cet effet, elle s'emploiera à rétablir les systèmes de distribution d'eau, d'électricité, de chauffage et de communications, ainsi que des itinéraires d'approvisionnement en provenance ou à destination du secteur Bravo. Pour assurer la sécurité de son personnel, la Force se chargera également d'enlever, dans les zones où il est déployé, les mines, les engins non explosés et les engins explosifs improvisés.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.1 Les parties agissent conformément à l'Accord sur le dégagelement des forces et s'y conforment.

1.1.1 Séparation des forces et zones de limitation maintenues

Produits

- Réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités syriennes, en tant que de besoin, pour régler les questions liées à l'exécution du mandat de la FNUOD et assurer la coopération
- Réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités israéliennes, en tant que de besoin, pour régler les questions liées à l'exécution du mandat de la FNUOD et assurer la coopération
- Réunions de fréquence hebdomadaire (en moyenne) avec les Parties à l'Accord sur le dégagelement, visant à désamorcer les tensions résultant des tirs échangés de façon répétée par les Parties de part et d'autre de la ligne alpha, du fait du conflit civil en République arabe syrienne, et à examiner les mesures à prendre par les deux Parties pour empêcher de tels incidents
- Contact immédiat avec les Parties au sujet des violations de l'Accord sur le dégagelement, notamment des incidents qui compromettent le cessez-le-feu
- 98 550 jours-homme d'occupation de positions (30 militaires x 9 positions x 365 jours)
- Équipe d'établissement des faits constituée de quatre personnes, disponible en permanence pour établir rapidement les faits sur les incidents qui se produisent dans la zone de séparation ou les zones de limitation
- Protestations concernant toutes les violations de l'Accord de dégagelement
- Quatre rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Rétablissement progressif de la présence de la Force au camp Faouar et aux positions 71 et 72 dans le secteur Bravo, dans la mesure où les conditions le permettent

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Réduction du danger présenté par les mines et les engins explosifs improvisés dans la zone de séparation

1.2.1 Aucun mort ni aucun blessé par l'explosion de mines ou de munitions (2015/16 : 0 victime; 2016/17 : 0 victime; 2017/18 : 0 victime)

Produits

- Elimination des mines, munitions non explosées et engins explosifs improvisés dans la zone de séparation, et contrôle et déminage continus des itinéraires de patrouille suivis par les contingents de la mission, selon les exigences de la sécurité des opérations

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Meilleure sensibilisation de la population civile au mandat de la FNUOD

1.3.1 Aucun cas de franchissement accidentel de la ligne de cessez-le-feu par des civils dans la zone de séparation (2015/16 : 0 cas; 2016/17 : 0 cas; 2017/18 : 0 cas)

Produits

- Contacts avec les autorités responsables de la sécurité dans le secteur Bravo et sensibilisation des civils au mandat de la FNUOD, y compris la prévention des problèmes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.4 Maintien de la capacité opérationnelle et de l'état de préparation en vue de la réoccupation des positions temporairement évacuées dans le secteur Bravo

1.4.1 Accord des deux parties au sujet de la réoccupation par la FNUOD de positions militaires temporairement évacuées dans le secteur Bravo

Facteurs externes

- Examen trimestriel de la situation en matière de sécurité dans les zones de séparation et de limitation du secteur Bravo
- Une compagnie de réserve de 134 hommes et 15 véhicules blindés de transport de troupes rapidement disponibles en permanence afin d'appuyer la réoccupation de positions des Nations Unies temporairement évacuées dans le secteur Bravo
- Activités quotidiennes d'observation et d'analyse de l'évolution de la situation dans la zone d'opérations et dans la région

Facteurs externes

La situation en matière de sécurité s'améliore et la FNUOD est autorisée à pénétrer dans la zone d'opérations

Tableau 3

Ressources humaines : composante 1 (Opérations)

<i>Catégorie</i>	Total
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2016/17	1 250
Effectif proposé 2017/18	1 250
Variation nette	–

22. La composante militaire de la FNUOD compte 1 250 militaires conformément au mandat initial de la Force tel qu'établi par la résolution 350 (1974) du Conseil de sécurité. La dernière prorogation du mandat de la Force en date a été décidée dans la résolution 2330 (2016) du Conseil de sécurité, par laquelle il a été renouvelé jusqu'au 30 juin 2017.

Composante 2 : appui

23. La composante est chargée de fournir à la Force des services rapides, efficaces et responsables afin de l'aider à s'acquitter de son mandat, en exécutant les produits connexes, en améliorant les services et en réalisant des gains d'efficience.

24. Elle appuiera l'effectif autorisé de 1 250 militaires et l'effectif civil proposé de 53 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 10 emplois de temporaire) et de 82 agents recrutés sur le plan national. Son action couvrira tous les services

attendus : finances, logistique, génie, transports, personnel, administration, achats, chaîne logistique et sécurité. Il est proposé de continuer de mettre à profit les fonctionnalités d'Umoja pour renforcer l'efficacité et l'efficacités en matière de prestation de services.

25. Afin que ces services se prêtent davantage aux comparaisons et que le principe de responsabilité s'y applique mieux, la composante a renforcé son cadre de budgétisation axée sur les résultats établi pour l'exercice 2017/18.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.1 Fourniture à la Force de services d'appui rapides, efficaces et responsables

2.1.1 Engagements budgétaires de l'exercice antérieur annulés, en pourcentage des engagements reportés (2015/16 : 5,6 %; 2016/17 : ≤ 5 %; 2017/18 : ≤ 5 %)

2.1.2 Pourcentage annuel moyen de postes internationaux autorisés vacants (2015/16 : 11 %; 2016/17 : 5 % ± 1 %; 2017/18 : 5 % ± 1 %)

2.1.3 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement à des postes spécifiques, de la clôture de l'avis de vacance de postes à la sélection des candidats, pour toutes les sélections de candidats à un recrutement sur le plan international (2015/16 : aucun; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : ≤ 130)

2.1.4 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires aux recrutements sur une liste de réserve, de la clôture de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour toutes les sélections de candidats à un recrutement sur le plan international (2015/16 : 66 jours; 2016/17 : ≤ 50; 2017/18 : ≤ 48)

2.1.5 Pourcentage annuel moyen de personnel civil international féminin (2015/16 : 22 %; 2016/17 : ≥ 22 %; 2017/18 : ≥ 24 %)

2.1.6 Note générale au tableau de bord des résultats du Département de l'appui aux missions en matière de gestion de l'environnement (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 100)

2.1.7 Pourcentage de l'ensemble des problèmes informatiques réglés conformément aux objectifs fixés en fonction du degré de gravité (élevée, moyenne, faible) (2015/16 : sans objet; 2016/17 : ≥ 85 %; 2017/18 : ≥ 85 %)

2.1.8 Respect des dispositions de la politique de gestion du risque en matière de sécurité du travail sur le terrain (2015/16 : 20 %; 2016/17 : 100 %; 2017/18 : 100 %)

2.1.9 Nombre moyen de jours écoulés entre la demande d'achat et la commande, pour tous les marchés passés correspondant aux contrats-cadres durant l'exercice budgétaire (2015/16 : sans objet; 2016/17 : ≤ 7 ; 2017/18 : ≤ 7)

2.1.10 Score global à l'indice de gestion des biens mesuré par le Département de l'appui aux missions sur la base de 20 indicateurs de résultats de base (2015/16 : 1 522; 2016/17 : $\geq 1 800$; 2017/18 : $\geq 1 800$)

2.1.11 Pourcentage de soldats logés dans des locaux des Nations Unies satisfaisant aux normes, le 30 juin, conformément au mémorandum d'accord (2015/16 : 100 %; 2016/17 : 100 %; 2017/18 : 100 %)

Produits

Amélioration des services

- Mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement dans l'ensemble de la mission, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et de l'approche définies par le Département de l'appui aux missions en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Aménagement des bâtiments, postes et infrastructures nécessaires pour satisfaire aux normes minimales de sécurité opérationnelle
- Remise en état et entretien du camp Faouar et de 2 positions afin d'appuyer la composante militaire

Services relatifs au budget, aux finances et à l'information financière

- Prestation de services budgétaires, financiers et comptables pour un budget de 62,2 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués

Services concernant le personnel civil

- Fourniture de services de gestion des ressources humaines pour un effectif maximum autorisé de 141 membres du personnel civil (43 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 82 agents recrutés sur le plan national et 10 temporaires), notamment pour appuyer le traitement des indemnités, droits et avantages, le recrutement, la gestion des postes, la préparation des budgets et le suivi du comportement professionnel, dans la limite des pouvoirs délégués
- Organisation de sessions de formation en cours de mission à l'intention de 204 membres du personnel civil et soutien à la formation hors mission de 93 membres du personnel civil
- Appui au traitement de 279 demandes de voyage en cours de mission et 398 demandes de voyages hors mission à des fins autres que la formation et de 93 demandes de voyage à des fins de formation émises par des membres du personnel civil

Services relatifs aux locaux, aux infrastructures et au génie

- Services d'entretien et de réparation pour un total de 9 sites, dont le camp Faouar et le camp Ziouani
- Exécution de 44 projets de construction, rénovation et aménagement
- Exploitation et entretien de 42 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau appartenant à l'ONU (y compris 3 puits/trous de sonde, 3 stations de purification de l'eau et 2 installations d'épuration)
- Prestation de services de gestion des déchets, y compris la collecte et l'élimination des déchets liquides et solides, sur 2 sites
- Prestation de services de blanchissage sur 2 sites; ménage et entretien des périmètres sur 2 sites

Services de gestion du carburant

- Gestion de la fourniture et du stockage de 3 millions de litres de carburant (1 197 300 litres pour les transports terrestres et 1 774 700 litres pour les groupes électrogènes et autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et installations de stockage de 15 sites. La FNUOD exploite une unité médicale de niveau I au camp Ziouani, une unité médicale de niveau I à la position 80 et une sous-unité médicale au mont Hermon pour le personnel de la Force et du Groupe d'observateurs au Golan

Services relatifs aux technologies géospatiales, à l'informatique et aux télécommunications

- Mise à disposition et dépannage de 504 radios portatives, 560 radios mobiles pour les véhicules et 90 stations de radio de la base
- Exploitation et entretien d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, y compris 1 microterminal VSAT, 6 autocommutateurs téléphoniques, 29 liaisons hertziennes et 4 terminaux de réseau satellitaire mondial à bande large, et fourniture de 2 abonnements de téléphonie mobile
- Mise à disposition et dépannage de 205 ordinateurs et 45 imprimantes pour un effectif moyen de 205 utilisateurs finals civils et en tenue, en plus de 167 ordinateurs et 27 imprimantes à l'usage des soldats, et autres services communs
- Gestion et maintenance de 26 réseaux locaux et de 1 réseau longue distance
- Analyse de données géospatiales couvrant 4 200 km², entretien des couches topographiques et thématiques et production de 220 types de cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 2 installations médicales (une de niveau 1 dotée de capacités chirurgicales) et gestion d'arrangements contractuels avec 2 hôpitaux d'infrastructure

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture d'un appui à la planification et à l'approvisionnement pour un montant estimatif de 11,3 millions de dollars en acquisitions de biens et de produits de base, dans la limite des pouvoirs délégués
- Réception, gestion et distribution ultérieure de cargaisons dans la zone de la mission

- Gestion, comptabilité générale et information financière pour les immobilisations corporelles, les stocks financiers et stocks n'ayant pas de valeur marchande, ainsi que le matériel, en deçà du seuil correspondant à un coût historique total de 89,2 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués

Services concernant le personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 1 250 militaires (80 officiers d'état-major et 1 170 soldats)
- Inspection, vérification et communication des informations relatives à la conformité du matériel majeur appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome pour 4 unités militaires sur 2 sites
- Fourniture et stockage de rations, de rations de combat et d'eau pour un effectif moyen de 860 soldats
- Aide au traitement des demandes de remboursement et droits à prestation pour un effectif moyen de 860 soldats
- Aide au traitement de 90 demandes de voyage en cours de mission et 80 demandes de voyage hors mission à des fins autres que la formation, ainsi que de 15 demandes de voyage à des fins de formation

Services de gestion des véhicules et des transports terrestres

- Exploitation et entretien de 393 véhicules appartenant à l'ONU (141 véhicules légers, 69 véhicules à usage spécial, 7 ambulances, 108 véhicules blindés et 68 autres véhicules, remorques et accessoires spécialisés), de 27 véhicules appartenant aux contingents et de 4 ateliers militaires et de réparation, et prestation de services de transport et de navette

Sécurité

- Fourniture de conseils en matière de sécurité, diffusion au personnel de la mission d'informations sur la sécurité mises à jour quotidiennement, et analyse de la situation pour les hauts responsables de la Force, y compris des évaluations des menaces et des risques pour l'ensemble des bureaux et des camps situés dans la zone d'opérations de la mission et dans la zone de séparation, ainsi que pour toutes les positions militaires
- Fourniture de services de sécurité opérationnelle et de gestion des risques pour les mouvements de civils de la Force entre Damas, les positions militaires de la Force et Beyrouth par l'organisation de convois encadrés et de 240 convois surveillés de près (5 convois par semaine x 4 semaines par mois x 12 mois)
- Formulation à l'intention des responsables de la mission de recommandations sur le renforcement du dispositif physique de sécurité de toutes les installations
- Organisation de formations à la sécurité à l'intention du personnel civil et militaire déployé dans le cadre du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies concernant les procédures relatives aux convois et les mesures à prendre quant aux engins explosifs improvisés; les procédures de mise aux abris et de protection des camps; les réunions d'information pour les nouveaux arrivants; les exercices d'évacuation des locaux; et la sensibilisation aux cas d'enlèvement ou de prise d'otages

Déontologie et discipline

- Exécution d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel militaire et civil (formation, prévention, suivi et recommandation de mesures correctives en cas de manquement)

VIH/sida

- Gestion et entretien de deux centres proposant sur demande des services confidentiels de dépistage du VIH/sida et de conseils pour l'ensemble du personnel
- Programme de sensibilisation au VIH/sida, y compris l'éducation par les pairs, pour l'ensemble du personnel de la mission dans le cadre de la formation initiale

Facteurs externes

Plusieurs facteurs peuvent influencer sur l'aptitude à fournir les produits proposés comme prévu, notamment : l'évolution de la situation sur les plans politique, économique et humanitaire et en matière de sécurité; d'autres cas de force majeure; des modifications apportées au mandat durant la période considérée; des variations dans le respect par le gouvernement hôte des dispositions de l'Accord sur le statut des forces. Les fournisseurs, vacataires et sous-traitants sont en mesure de livrer les biens et de fournir les services conformément aux marchés conclus par la Force pour être en mesure de mener ses opérations

Tableau 4
Ressources humaines : composante 2 (appui)

<i>V. Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Section de la sécurité									
Postes approuvés 2016/17	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Postes proposés 2017/18	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés 2016/17 ^a	–	–	1	–	2	3	–	–	3
Emplois de temporaire proposés 2017/18 ^a	–	–	1	1	3	5	–	–	5
Variation nette	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Total partiel									
Effectif approuvé pour 2016/17	–	–	1	2	2	5	–	–	5
Effectif proposé pour 2017/18	–	–	1	3	3	7	–	–	7
Variation nette	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Bureau du Chef de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2016/17	–	1	2	2	5	10	24	–	34
Postes proposés 2017/18	–	1	2	2	5	10	24	–	34
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services d'appui intégrés									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	–	12	14	53	–	67
Postes proposés 2017/18	–	–	2	–	12	14	47	–	61

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Variation nette	-	-	-	-	-	-	(6)	-	(6)
Emplois de temporaire approuvés 2016/17 ^a	-	-	-	-	2	2	-	-	2
Emplois de temporaire proposés 2017/18 ^a	-	-	-	-	2	2	-	-	2
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel									
Effectif approuvé pour 2016/17	-	-	2	-	14	16	53	-	69
Effectif proposé pour 2017/18	-	-	2	-	14	16	47	-	63
Variation nette	-	-	-	-	-	-	(6)	-	(6)
Services régionaux de l'informatique et des communications									
Postes approuvés 2016/17	-	-	1	1	9	11	11	-	22
Postes proposés 2017/18	-	-	1	1	9	11	11	-	22
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total									
Effectif approuvé pour 2016/17	-	1	6	5	31	43	88	-	131
Effectif proposé pour 2017/18	-	1	6	6	32	45	82	-	127
Variation nette	-	-	-	1	1	2	(6)	-	(4)

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 6 postes

Section de la sécurité

Tableau 5
Ressources humaines : Section de la sécurité

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Emplois de temporaire	+1	P-3	Analyste des informations sur la sécurité	Création	
	+1	Service mobile	Assistant à la sécurité	Création	
Total partiel	+2				

26. Il est proposé de créer les deux emplois de temporaire, comme on le voit dans le tableau 5, compte tenu du retour de la Force au camp Faouar. L'analyste des informations sur la sécurité (P-3) travaillera en étroite collaboration avec la composante militaire de la Force, ainsi qu'avec le Département de la sûreté et de la sécurité et avec les sections de la sécurité des missions voisines pour faciliter l'appui intermissions. Il procédera régulièrement à l'analyse des risques concernant

les menaces qui pèsent sur la FNUOD dans tous les endroits où elle est déployée, y compris s'agissant des membres du personnel civil et de leurs résidences, pour veiller à ce que la Force s'acquitte de son mandat tout en garantissant la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies. En outre, un assistant à la sécurité (agent du Service mobile) travaillera avec les composantes militaire et appui de la Force et avec le gouvernement du pays hôte pour assurer le transport en toute sécurité du personnel, des biens et des fournisseurs commerciaux à destination et en provenance du camp Faouar, tous les jours.

Section du génie

Tableau 6

Ressources humaines : Section du génie

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-2	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Assistant (gestion des installations)	Suppression	
	-1	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Plombier	Suppression	
	-1	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Menuisier	Suppression	
	-1	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Mécanicien (groupes électrogènes)	Suppression	
Total partiel	-5				

27. Il est proposé de supprimer les cinq postes recensés dans le tableau 6. Compte tenu des besoins opérationnels de la Force et de la sous-utilisation persistante de ces rôles, il a été décidé que les fonctions rattachées à ces postes ne seraient plus nécessaires pour l'exercice 2017/18.

Section des transports

Tableau 7

Ressources humaines : Section des transports

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Technicien automobile	Suppression	
Total partiel	-1				

28. Il est proposé de supprimer le poste recensé dans le tableau 7. Compte tenu des besoins opérationnels de la Force et de la sous-utilisation constante de ce poste, il a été décidé que les fonctions rattachées à ces postes ne seraient plus nécessaires pour l'exercice 2017/18.

Section des finances et du budget

29. La mise en service d'Umoja comme système intégré unique pour toutes les missions, a permis à l'Organisation de centraliser le traitement des états de paie de l'ensemble des agents de terrain recrutés sur le plan national et du personnel en tenue du Centre de services régional d'Entebbe et du Bureau d'appui commun de Koweït. Les états de paie du personnel recruté sur le plan national de la FNUOD sont traités par le Bureau d'appui commun de Koweït à compter de novembre 2016. La centralisation des services chargés des états de paie et autres prestations suppose la réaffectation des fonctionnaires des finances des missions concernées. À cet égard, un poste d'assistant (finances) (agent des services généraux recruté sur le plan national) a été transféré à Koweït. Cet arrangement provisoire restera en vigueur en attendant que l'Assemblée générale se prononce sur le dispositif de prestation de services centralisée.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses 2015/16 (1)	Montant alloué 2016/17 (2)	Dépenses prévues 2017/18 (3)	Variation	
				Montant (4)=(3)-(2)	Pourcentage (5)=(4)÷(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	22 235,5	22 352,2	28 766,2	6 414,0	28,7
Police des Nations Unies	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	22 235,5	22 352,2	28 766,2	6 414,0	28,7
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	8 625,2	8 683,2	8 684,2	1,0	0,0
Personnel recruté sur le plan national	3 797,2	3 905,9	3 609,5	(296,4)	(7,6)
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 755,2	1 742,1	2 054,0	311,9	17,9
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Total partiel	14 177,6	14 331,2	14 347,7	16,5	0,1
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	3,4	–	11,0	11,0	–
Voyages	784,8	629,7	756,0	126,3	20,1
Installations et infrastructures	7 789,2	5 848,9	11 733,7	5 884,8	100,6
Transports terrestres	1 782,8	1 724,0	2 154,6	430,6	25,0

Catégorie	Dépenses 2015/16 (1)	Montant alloué 2016/17 (2)	Dépenses prévues 2017/18 (3)	Variation	
				Montant (4)=- (3)- (2)	Pourcentage (5)=(4)÷(2)
Transports aériens	-	-	-	-	-
Transports maritimes ou fluviaux	17,0	-	-	-	-
Communications	907,9	733,3	1 052,7	319,4	43,6
Informatique	944,9	642,3	1 388,6	746,3	116,2
Santé	489,7	323,7	323,7	-	-
Matériel spécial	-	-	-	-	-
Fournitures, services et matériel divers	1 934,8	1 128,8	1 741,8	613,0	54,3
Projets à effet rapide	-	-	-	-	-
Total partiel	14 654,5	11 030,7	19 162,1	8 131,4	73,7
Montant brut	51 067,6	47 714,1	62 276,0	14 561,9	30,5
Recettes provenant des contributions du personnel	1 303,7	1 395,6	1 388,2	(7,4)	(0,5)
Montant net	49 763,9	46 318,5	60 887,8	14 569,3	31,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-
Total	51 067,6	47 714,1	62 276,0	14 561,9	30,5

B. Contributions non budgétisées

30. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	536,7
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	-
Total	-

^a Y compris la valeur locative des terres.

C. Taux de vacance

31. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2015/16</i>	<i>Taux budgétisé 2016/17</i>	<i>Projection 2017/18</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	36,4	42,4	31,2
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	6,8	5,0	5,0
Personnel recruté sur le plan national			
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	2,1	5,0	2,5
Emplois de temporaire ¹			
Personnel recruté sur le plan international	20,0	3,0	3,0

¹ Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

32. Le taux de vacance proposé de 31,2 % pour le personnel militaire tient compte du retour de la Force au camp Faouar, du déploiement d'un plus grand nombre de militaires, du taux de vacance de postes moyen constaté à ce jour pour l'exercice en cours et du taux constaté pour les exercices précédents. Le taux de vacance de postes proposé pour le personnel civil tient compte du taux de vacance de postes moyen constaté à ce jour pour l'exercice en cours ainsi que des changements proposés en termes d'effectifs pour l'exercice 2017/18, tels qu'indiqués dans le présent document budgétaire.

D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

33. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 4 734 800 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	4 529,0	–	4 529,0
Soutien logistique autonome	205,8	–	208,8
Total	4 734,8	–	4 734,8

<i>Facteurs applicables à la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	
		<i>Date du dernier examen</i>	
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	0,6	1 ^{er} octobre 2016	1 ^{er} octobre 2016
Usage opérationnel intensif	0,2	1 ^{er} octobre 2016	1 ^{er} octobre 2016
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,3	1 ^{er} octobre 2016	1 ^{er} octobre 2016

Catégorie de dépenses	Montant prévu		Total
	Contingents	Unités de police constituées	
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	1,5-5,5		

E. Formation

34. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Consultants	
Formateurs	–
Voyages	
Voyages au titre de la formation	225,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	58,0
Total	283,0

35. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2017/18, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	Personnel recruté sur le plan international			Personnel recruté sur le plan national			Militaires et personnel de police		
	Nombre effectif 2015/16	Nombre prévu 2016/17	Nombre proposé 2017/18	Nombre effectif 2015/16	Nombre prévu 2016/17	Nombre proposé 2017/18	Nombre effectif 2015/16	Nombre prévu 2016/17	Nombre proposé 2017/18
Formation interne	81	91	87	113	117	117	2 566	3 757	3 813
Formation externe ^a	43	42	51	39	40	42	28	12	15
Total	124	133	138	152	157	159	2 594	3 769	3 828

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

36. Le programme de formation prévu pour l'exercice 2017/18 comprend 62 cours suivis par un total de 4 125 participants et vise principalement à renforcer les compétences spécialisées et techniques du personnel de la FNUOD.

37. Il consiste en des cours sur les finances et le budget, la logistique, les achats et la gestion des marchés, l'informatique et les communications, le génie, les

transports terrestres, la sécurité, la déontologie et la discipline, la sensibilisation au VIH/sida et la gestion des ressources humaines.

F. Services de détection des mines et de déminage

38. Les contingents assurent les activités de détection des mines et fournissent également le matériel de déminage dans le cadre du mémorandum d'accord signé avec la Force, et les dépenses afférentes sont inscrites au budget au titre du groupe des dépenses militaires. Les années précédentes, des montants étaient prévus au titre de la catégorie Fournitures et services divers afin de financer le matériel de déminage secondaire. Toutefois, aucun montant n'est prévu au titre de cette catégorie pour l'exercice budgétaire 2017/18, le stock de fournitures étant suffisant.

III. Analyse des variations

39. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	6 414,0	28,7 %

• Facteurs externes : déploiement du personnel militaire

40. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à : a) l'application d'un taux de vacance de 31,2 % pour le calcul des dépenses liées aux membres des contingents, contre 42,4 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2016/17, compte tenu du retour de la Force au camp Faouar et de la réintégration de deux positions qu'elle occupait précédemment dans le secteur Bravo (positions 71 et 72) ; b) l'utilisation de 14 véhicules blindés de transport de troupe supplémentaires appartenant aux contingents, compte tenu des conditions de sécurité ; c) l'application d'une indemnité de subsistance (missions) sans charge de famille de 145 dollars par jour pour l'exercice budgétaire, contre 199 dollars par jour au cours des trente premiers jours du déploiement et 99 dollars ensuite pour l'exercice 2016/17, soit une augmentation nette de 35 % du taux de l'indemnité de subsistance; d) l'augmentation du montant global de l'allocation journalière compte tenu de la réduction du taux de vacance proposée et de la hausse des effectifs devant être déployés au camp Faouar, pour lequel le montant unitaire de l'allocation est supérieur à celui du secteur alpha, du fait de l'emplacement du camp et de l'aggravation des conditions de sécurité.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(296,4)	(7,6) %

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

41. La diminution des ressources demandées tient essentiellement à la prise en compte, pour le calcul du montant des traitements des agents recrutés sur le plan national, d'un échelon moyen (G-5/10) inférieur à celui qui avait été appliqué

(G-5/11) pour le budget approuvé de l'exercice 2016/17. La diminution proposée a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des ressources nécessaires résultant de l'application d'un taux de vacance de 2,5 % pour le budget pour l'exercice 2017/18, contre 5,0 % inscrit au budget approuvé pour l'exercice 2016/17.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	311,9	17,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

42. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à la création proposée de deux emplois de temporaire au sein de la Section de la sécurité, un emploi d'administrateur à la classe P-3 et un emploi d'agent du Service mobile, comme indiqué au paragraphe 26 ci-dessus.

	<i>Variation</i>	
Voyages	126,3	20,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

43. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement à l'augmentation prévue du nombre de déplacements entre les secteurs alpha et bravo, en raison du retour de la Force au camp Faouar.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	5 884,8	100,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

44. L'augmentation des ressources demandées tient principalement aux facteurs suivants : a) l'acquisition d'équipements de sûreté et de sécurité, y compris du matériel supplémentaire de lutte contre l'incendie, de sécurité et de surveillance, du fait du retour de la Force au camp Faouar, et d'une présence accrue de la Force dans le secteur Bravo ; b) les services d'aménagement et de rénovation des bâtiments du camp Faouar et des positions 71 et 72, de même que l'acquisition connexe de matériel de génie et de systèmes d'épuration des eaux; c) l'augmentation attendue de la consommation de carburant des générateurs, passant des 392 194 litres prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2016/17 à 1 558 700 litres pour l'exercice 2017/18

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	430,6	25,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

45. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la hausse attendue de la consommation de carburant (1 197 300 litres ayant été prévus au budget contre les 389 189 litres inscrits au budget approuvé de l'exercice 2016/17) en raison de l'augmentation du nombre prévu de convois et de

la circulation dans la zone d'opération due au retour de la Force au camp Faouar ;
b) le remplacement d'un camion frigorifique qui sera déployé dans le secteur Bravo.

	<i>Variation</i>	
Communications	319,4	43,6 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

46. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à l'acquisition de matériel et de fournitures de transmissions, y compris un équipement de service réseau, des systèmes de gestion des appels et des unités d'alimentation électrique, le retour de la Force au camp Faouar nécessitant de mettre à disposition des moyens de communication.

	<i>Variation</i>	
Informatique	746,3	116,2%

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

47. L'augmentation des ressources demandées tient au retour de la Force au camp Faouar et, en conséquence, à la nécessité d'acquérir du matériel informatique pour doter la Force des capacités informatiques requises, notamment un équipement de réseau fixe (liaisons et tours hertziennes), ainsi que des licences logicielles pour les applications d'entreprise et les logiciels d'exploitation et de traitement de données d'imagerie satellitaire haute résolution.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	613,0	54,3

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

48. L'augmentation des ressources demandées tient principalement au retour de la Force au camp Faouar et aux ressources supplémentaires nécessaires pour couvrir les coûts de fret du matériel et des fournitures destinées à la sûreté et à la sécurité, aux travaux d'aménagement et de rénovation, ainsi qu'à l'informatique et aux transmissions.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

49. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 62 276 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de douze mois allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force, à raison de 5 189 666 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 70/742, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

(Résolution 70/286)

Décision ou demande

Mesures prises

Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20)

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22)

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24)

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de

La FNUOD a réduit son tableau d'effectifs civils de 30 postes au cours des deux derniers cycles budgétaires, dans le prolongement de la réduction des effectifs militaires. L'effectif civil proposé pour l'exercice 2017/18 prévoit la création de deux postes à la Section de la sécurité, dont les titulaires seront chargés d'assurer la sûreté et la sécurité de tout le personnel de la FNUOD après le retour de la Force au camp Faouar.

La FNUOD s'est attachée à réduire les délais de recrutement et à pourvoir les postes en temps voulu, s'aidant cette fin du système des listes de candidats présélectionnés pour attribuer les postes vacants.

La FNUOD conserve son réseau de responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes chargés de veiller à la prise en compte de la problématique hommes-femmes et de la mise en place d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les activités de la mission. Le Conseiller pour la problématique hommes-femmes relève toujours des hauts responsables de la Force.

La FNUOD appuie cette initiative et collabore régulièrement avec ses homologues de la Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions pour qu'il y ait plus de candidates à des postes de responsabilité. Elle continue de s'employer à recruter et à retenir les femmes, et à en nommer à des postes de responsabilité, en tenant compte du principe

la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25)

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31)

Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32)

Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35)

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42)

de répartition géographique équitable. Par exemple, le poste de chef adjoint de l'appui à la Mission est désormais occupé par une femme.

La FNUOD est favorable à cette initiative et a pris des mesures visant à réduire son empreinte écologique grâce à la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement dans les domaines de : a) l'énergie solaire, b) la gestion des déchets, c) la préservation de l'énergie, d) les systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées.

La FNUOD a conclu des accords avec des établissements de soins internationaux et locaux par souci de conformité avec la norme « 10-1-2 » relative aux délais de prise en charge des blessés, pour faire en sorte que tous les membres du personnel reçoivent les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin. En outre, la Force propose des activités de renforcement des capacités, de formation et d'enseignement, selon que de besoin.

La FNUOD ne dispose pas de systèmes de drones aériens. La Force met en œuvre les politiques de sécurité standard relatives à l'information, à la communication et à la technologie.

La FNUOD n'a pas de projets pluriannuels prévus pour l'exercice 2017/18. Les activités de construction découlant du retour de la Force au camp Faouar, comprennent des travaux d'aménagement et de rénovation, qui seront achevés au cours de l'exercice 2017/8.

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43)

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45)

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70)

Se félicite que le Secrétaire général soit résolu à appliquer pleinement la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles et le prie de rendre compte, dans le prochain rapport, des résultats obtenus et des problèmes rencontrés (par. 71)

Demande au Secrétaire général d'assurer la coordination entre les entités des Nations Unies, à l'échelle nationale, afin que les personnes qui auraient été victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles bénéficient immédiatement d'une aide et d'un soutien de base qui soient adaptés à leur situation (par. 76).

Prie le Secrétaire général d'informer immédiatement les États Membres concernés des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui se seraient produits dans des missions mandatées par le Conseil de sécurité, dont des entités des Nations Unies pourraient avoir connaissance, et de veiller à ce que les États Membres concernés reçoivent toutes les informations disponibles afin que les autorités nationales puissent donner suite comme il se doit aux allégations (par. 79)

La FNUOD dispose d'une équipe de gestion des biens, dont l'une des tâches principales consiste à vérifier les stocks avant de faire tout nouvel achat, mais également à tenir compte des conditions climatiques dans lesquelles opère la Force, qui ne permettent pas d'accéder à certains lieux tout au long de l'année, de manière à disposer du meilleur approvisionnement possible et de respecter les politiques en vigueur.

La Force fait de son mieux pour utiliser les ressources locales chaque fois que cela est possible.

Les interventions que toutes les missions de maintien de la paix, y compris la FNUOD, ont mises en œuvre en vue de répondre aux questions soulevées aux paragraphes 70, 71, 76, et 79 à 82 figureront dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Est consciente des facteurs de risque qui sont liés aux allégations récentes d'exploitation et d'atteintes sexuelles recensés par le Secrétaire général au paragraphe 25 de son dernier rapport, à savoir le transfert de contingents, l'absence de formation aux normes de conduite avant le déploiement, la durée excessive du déploiement pour certains contingents, les conditions de vie des contingents, y compris l'absence de services sociaux et de moyens de communication permettant aux troupes de rester en contact avec leurs proches, le fait que les camps soient situés à proximité de la population locale, sans séparation adéquate, et le manque de discipline au sein de certains contingents, et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à analyser, dans son prochain rapport, tous les facteurs de risque, dont ceux énumérés ci-dessus, et de formuler des recommandations destinées à atténuer ces risques, compte tenu des responsabilités respectives des missions, du Secrétariat et des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police (par. 80)

Souligne qu'il importe de former tous les membres du personnel à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de la formation préalable au déploiement, ainsi que dans le cadre de programmes de formation et de sensibilisation menés dans les missions, et prie le Secrétaire général d'accélérer la mise en service du programme d'apprentissage en ligne (par. 81)

Rappelle le paragraphe 175 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire figurer dans de futurs rapports des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des membres de forces, autres que des forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité (par. 82)

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/70/742)

Demande ou recommandation

Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix (par. 31).

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une planification et d'une budgétisation réalistes et d'un renforcement du contrôle et du suivi des projets, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, en particulier des projets s'étendant sur plus d'un cycle budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus devant par ailleurs être clairement identifiables dans le projet de budget (par. 157).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution. Le Comité compte que les plans d'achat de véhicules pour l'exercice 2017/18 tiendront compte des résultats de cet examen (par. 160).

Mesures prises

La Force continue de suivre de près le niveau et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci. Les transferts de ressources doivent être approuvés par le Chef de l'appui à la Mission et sont exécutés uniquement après un examen minutieux et sous réserve que les besoins opérationnels le justifient, essentiellement en raison d'événements que la Force n'était pas en mesure de prévoir au moment de l'établissement du budget.

La Force se conforme à l'exigence de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes qui pourraient rester vacants pendant deux ans ou plus.

La FNUOD n'a pas de projets pluriannuels pour l'exercice 2017/18. Les activités de construction découlant au retour au camp Faouar comprennent des travaux d'aménagement et de rénovation, qui seront achevés au cours de l'exercice 2017/8.

La Force n'a pas prévu d'acheter de véhicules légers pendant l'exercice 2017/18.

Financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

(A/70/742/Add.1)

Demande ou recommandation

Mesures prises

En ce qui concerne la formation à la conduite de véhicules spécialisés, le Comité consultatif est d'avis qu'au lieu de prévoir à cette fin le voyage de huit fonctionnaires de la FNUOD hors de la zone de la mission, il serait sans doute plus avantageux qu'un formateur se rende sur place pour assurer cette formation dans la zone d'opérations de la mission, dans les conditions locales, si possible. Le Comité compte donc sur le Secrétaire général pour examiner cette possibilité et pour procéder de cette manière à l'occasion de futures activités de formation, à chaque fois que cela sera possible et que les conditions sur le terrain le permettront (par. 33).

La FNUOD a demandé aux membres du personnel ayant reçu une formation spécialisée de prolonger leur séjour en vue de renforcer les capacités internes de formation et de réduire ainsi les besoins de formation en dehors de la zone de la mission.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

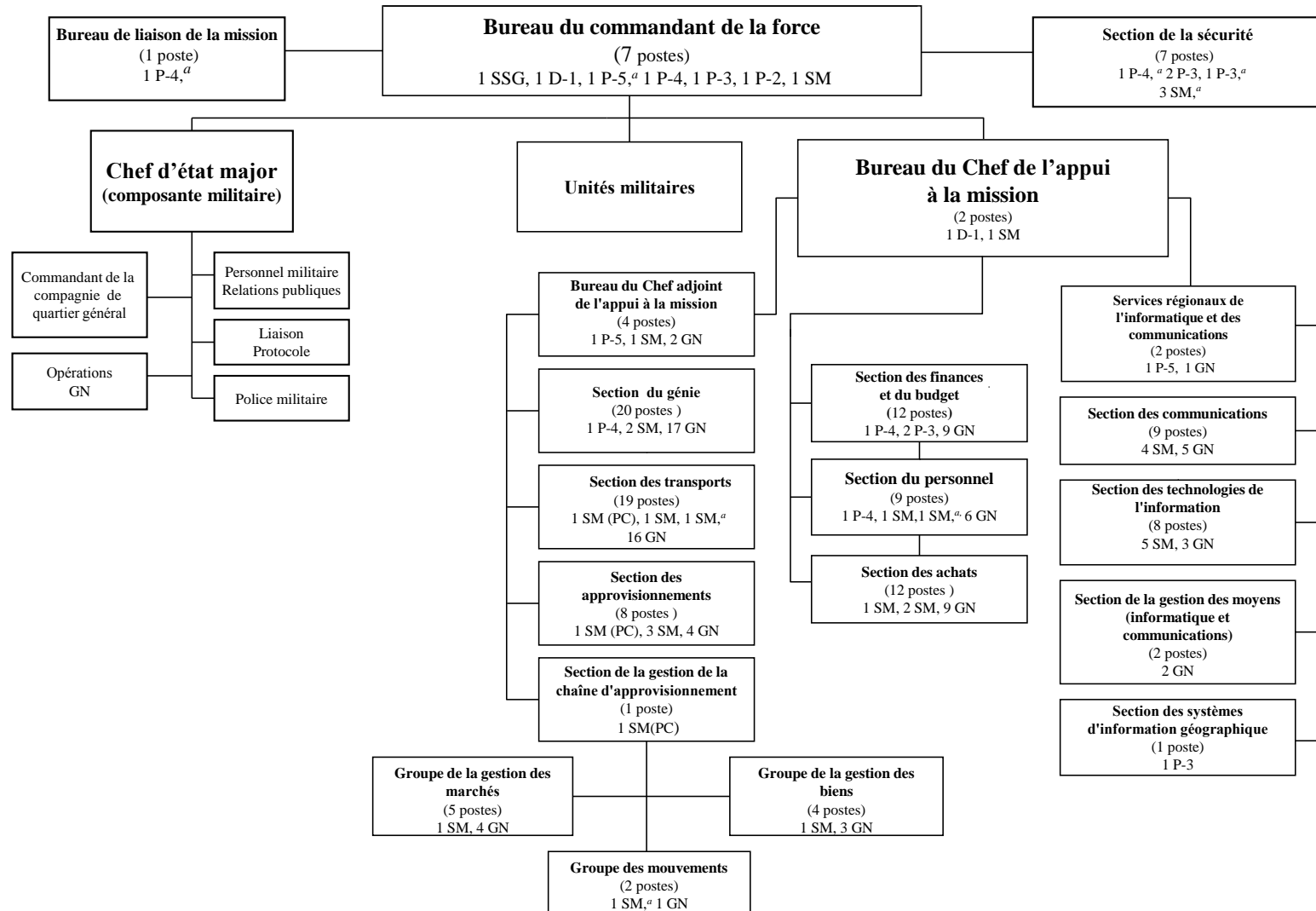
- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II Organigramme



Abréviations : SSG = Sous-Secrétaire général; SM = Agent du Service mobile; SM (PC) = Agent du Service mobile (1^{re} classe); GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

^a Financement au titre du personnel temporaire.

Carte

